

Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

Droit – Economie – Sciences sociales

Melun

U.E.F.2 1070

Session : mai 2018

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : **Droit civil 2 (droit de la famille)**
(Unité d'enseignements fondamentaux 2)

Titulaire du cours : Jean Garrigue

Documents autorisés : le Code civil, le Code de procédure civile, une impression des nouveaux articles du Code civil et du Code de procédure civile relatifs au divorce par consentement mutuel et un dictionnaire linguistique pour les étudiants non francophones

Durée de l'épreuve : 3h

Vous traiterez **l'un ou l'autre** des deux sujets proposés.

Sujet n° 1 : Dissertation

Incapacités juridiques et liens familiaux.

Sujet n° 2 : Résoudre le cas pratique suivant :

L'existence de Maxime, qui était depuis toujours déconcertante et souvent éprouvante, était subitement devenue trépidante et même enivrante : marquée par de profondes blessures et d'insupportables drames, elle était depuis quelques années jalonnée de triomphes éclatants et de succès retentissants. Né en mars 1992, il avait été élevé par sa mère, une actrice de second plan prénommée Virginie ; il n'avait en revanche jamais connu son père, dont l'identité lui avait été soigneusement dissimulée. A une enfance plutôt heureuse avait succédé une période très douloureuse : alors que Maxime avait quinze ans, sa mère avait découvert qu'elle était atteinte d'un cancer. Bouleversé par cette nouvelle obsédante, il s'était efforcé de fuir une réalité devenue terrifiante ; il avait alors exploré toutes sortes de voies mais s'était égaré à chaque fois. Trois ans plus tard, sa vie avait toutefois soudainement basculé : il avait participé à un casting et décroché le premier rôle d'un film subtil et touchant. Sa remarquable prestation avait été unanimement saluée : elle lui avait permis de remporter un prix prestigieux et d'être contacté par des réalisateurs talentueux. Depuis lors, il n'avait plus cessé de tourner ; il était rapidement devenu un véritable sex-symbol, dont les frasques alimentaient continûment la presse people.

Pendant plusieurs années, il avait effectivement eu une vie sentimentale assez animée : faute d'être très heureuses, ses aventures avaient été fort nombreuses. En août 2013, il avait toutefois fait la connaissance d'Aurélia, dont le charme l'avait immédiatement subjugué : il avait alors sincèrement éprouvé le sentiment d'avoir trouvé celle qu'il aimerait toujours éperdument. Dès septembre 2013, il avait ainsi commencé à vivre avec cette jeune fille, qui avait fêté son dix-huitième anniversaire deux jours avant leur rencontre.

Cette époque merveilleuse avait toutefois été rapidement assombrie par la dégradation de la santé de Virginie : après une période de rémission, celle-ci avait été victime d'une rechute. Or se sachant condamnée, elle avait souhaité divulguer à son fils le secret qu'elle avait si longtemps gardé : début 2014, elle lui avait dévoilé l'identité de son père. Elle avait entretenu avec cet homme marié une relation clandestine et passionnée ; il l'avait toutefois brutalement abandonnée. Au moment où il avait décidé de mettre fin à sa liaison adultère et de revenir sur le droit chemin, il savait pertinemment que Virginie attendait un bambin. Cette circonstance ne l'avait pourtant pas incité à ménager sa maîtresse ; il l'avait au contraire exhortée à interrompre sa grossesse. N'étant pas parvenu à la convaincre, il lui avait néanmoins proposé une aide pécuniaire ; en contrepartie, il lui avait simplement demandé de s'effacer discrètement et de lui épargner ainsi bien des tourments. Virginie lui avait répondu qu'elle n'avait pas l'intention de vendre son silence et qu'elle se passerait de son soutien ; ressentant pour son ancien amant un profond mépris, elle n'avait jamais plus cherché à prendre contact avec lui.

Virginie acheva sa confession en indiquant à Maxime que cet homme était né en 1947, qu'il dirigeait une grosse entreprise et qu'il s'appelait Bruno Martin. Maxime fut alors saisi d'effroi : son misérable géniteur portait le même nom que le grand-père d'Aurélia¹. Maxime chercha certes d'abord à se rassurer : les Martin étant innombrables, il était peu probable que l'aïeul de sa maîtresse et l'ancien amant de sa mère soient une seule et même personne. Après avoir discuté avec Aurélia, il dut toutefois se rendre à l'évidence : il comprit que sa compagne était en réalité sa nièce... En février 1972, Bruno Martin et son épouse avaient en effet eu un fils, prénommé Timothée. Or ce dernier n'était autre que le père d'Aurélia.

La découverte de cette invraisemblable coïncidence fut heureusement suivie d'un second coup de théâtre. Complètement anéantie, Aurélia alla confier sa détresse à sa mère. Or celle-ci fut bouleversée par le chagrin de sa fille. Après avoir un peu hésité, elle passa donc à son tour aux aveux. Peu avant de mettre Aurélia au monde, elle avait vécu chez un homme prénommé Thierry. Celui-ci l'avait toutefois congédiée dès qu'il avait appris qu'elle était

¹ Aurélia n'a jamais fréquenté ce grand-père.

enceinte. Elle s'était alors réfugiée chez Timothée, qui était depuis longtemps très épris d'elle. Quelques jours après la naissance d'Aurélia, Timothée avait même effectué une reconnaissance de complaisance : il avait déclaré à un officier de l'état civil qu'il était le père de la petite. La mère d'Aurélia et Timothée s'étaient toutefois rapidement séparés ; victime d'un malaise cardiaque, ce dernier avait ensuite perdu la vie alors qu'Aurélia avait à peine deux ans.

Fort ébranlés par ces révélations mais rassurés de ne pas être parents par le sang, Maxime et Aurélia poursuivirent leur vie commune. Ils décidèrent même de convoler : ils se marièrent le 3 janvier 2015. Leur vie conjugale devint toutefois rapidement orageuse. Aurélia avait en effet du mal à supporter que son mari passe le plus clair de son temps avec de ravissantes comédiennes ; quant à Maxime, il feignait de ne pas comprendre la jalousie éprouvée par son épouse. En avril 2016, Aurélia découvrit qu'elle était enceinte de son conjoint. Sa grossesse n'apaisa toutefois pas leurs relations. Après avoir passé une nuit à attendre son mari, qui ne revint qu'au petit matin en état d'ébriété, Aurélia lui annonça son intention de rompre : le 3 juillet 2016, elle quitta leur appartement sans qu'il esquisse le moindre geste pour la retenir. Au cours des mois suivants, ils n'eurent plus aucune relation. Maxime chercha à plusieurs reprises à joindre sa femme mais elle ne daigna pas lui répondre. Or il ne fit pas preuve de l'insistance et de la persévérance qu'elle appelait secrètement de ses vœux ; très accaparé par ses projets professionnels, il s'accommoda même assez bien de la situation. En décembre 2016, lorsqu'Aurélia accoucha d'un fils prénommé Lorenzo, Maxime, qui se trouvait alors au Canada pour un tournage, se contenta d'envoyer à son épouse un superbe bouquet ; par la suite, il ne prit même plus la peine de se manifester.

En décembre 2017, il fut cependant victime d'un grave accident de la circulation : il demeura plusieurs jours dans le coma et faillit être amputé d'un bras. Or cet événement eut des conséquences assez inattendues. Bruno Martin, qui avait jusqu'alors refusé de rencontrer Maxime, se rendit chez son notaire pour le reconnaître. Le blessé éprouva quant à lui l'impérieux besoin de voir sa femme. Aurélia, qui était restée à son chevet tant qu'il était inconscient, ne répondit pas immédiatement à son invitation. En février dernier, elle lui rendit toutefois visite avec Lorenzo : Maxime fit ainsi la connaissance de ce dernier.

Il est à présent sorti de l'hôpital ; il se rend chez Aurélia une à deux fois par semaine et passe de longs moments avec Lorenzo. Il contribue par ailleurs généreusement à l'entretien du jeune garçon. Pour l'heure, sa femme n'est toutefois pas prête à vivre à nouveau avec lui : elle aimerait croire qu'il a vraiment changé mais a beaucoup souffert et demeure méfiante ; elle a besoin de temps et espère que Maxime sera patient. Un peu perdu, ce dernier voudrait quant à lui faire un point sur sa situation juridique et celle de son épouse.

1) Il y a quatre mois, Aurélia a demandé à un avocat d'engager toutes les actions en justice nécessaires pour que sa filiation paternelle soit établie à l'égard de Thierry, son véritable géniteur². Maxime aimerait savoir si elle obtiendra satisfaction. **(9,5 points)**

2) Maxime se demande s'il est juridiquement le père de Lorenzo ou s'il doit entreprendre des démarches pour le devenir. Il voudrait par ailleurs être sûr qu'il pourra participer aux choix intéressants la vie personnelle du bambin même si ses rapports avec Aurélia s'enveniment³. **(5,5 points)**

3) Maxime ignore s'il est devenu le fils de Bruno ; il redoute que son mariage soit annulé⁴ et que cette invalidation l'empêche d'être considéré comme le père de Lorenzo⁵. **(5 points)**

² La mère d'Aurélia et plusieurs des amies qu'elle fréquentait au moment de la conception ont rédigé des attestations destinées à établir que Thierry est le géniteur.

³ Il n'y aura aucun litige sur l'entretien et le lieu de résidence de Lorenzo, ni sur le droit de visite et d'hébergement. Vous n'aborderez donc pas ces questions.

⁴ Il ne vous est pas demandé d'envisager un possible divorce.

⁵ Vous êtes dispensé (e) d'évoquer les autres conséquences d'une éventuelle annulation.